



COLLECTIF POUR LA
PROMOTION ET LA
DÉFENSE DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE DE
PROXIMITÉ
CDPEPP

Suresnes, 17 septembre 2009

LETTRE AUX ASSOCIATIONS LAÏQUES

Mme Priscilla Hembert, Présidente
M. Jean-François Chalot, Vice-Président

LETTRE AUX ASSOCIATIONS LAÏQUES

LA LOI CARLE RISQUE D'ÊTRE VOTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
IL FAUT INTERPELLER LES DÉPUTÉS SOCIALISTES POUR QU'ILS SOIENT FIDÈLES AUX
VALEURS QU'ILS AFFICHENT

Notre collectif unitaire va adresser cet ultime courrier aux parlementaires socialistes. Nous proposons à toutes les organisations laïques, d'envoyer elles aussi, immédiatement un courrier qui va dans le même sens à ces députés.

La Ligue de l'Enseignement, le CNAL et ses organisations constitutives ont une responsabilité importante devant l'histoire et comme avant hier et hier ils répondront à l'appel pressant des militants laïques de toutes tendances qui aujourd'hui sont inquiets, à juste titre devant les risques qu'encourt demain l'école publique si la loi Carle était votée et cautionnée par ceux là même qui ont défendu inlassablement la laïcité durant de nombreuses décennies.

Madame, Monsieur

Le 25 janvier 1910, Jaurès, dans un célèbre discours devant les députés opposait l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 à la demande du parti clérical d'instituer la "répartition proportionnelle scolaire", c'est à dire le financement de l'enseignement privé par les finances publiques selon le nombre d'élèves. Constants dans leur fidélité à ce principe laïque, les élus socialistes se sont opposés aux lois Barangé, Debré, Pompidou, Guermeur qui ont installé cette répartition proportionnelle, que certains nomment aujourd'hui "parité public/privé"

Le 28 septembre 2009, l'Assemblée Nationale va délibérer sur un projet de loi "Carle" qui constitue un pas nouveau dans la destruction du service public de l'enseignement (menaces pour l'existence des écoles des communes rurales; nouveau pas vers la privatisation de l'école laïque par le « chèque éducation »)

Dans la continuité de l'engagement de Jaurès et de ses successeurs, les députés socialistes doivent voter **non** au projet de loi CARLE et s'engager à signer en cas probable d'adoption par la majorité actuelle de ce projet, un recours devant le conseil constitutionnel. Toute autre démarche serait un renoncement aux principes qui ont toujours guidé au-delà de leurs différences tous les laïques de ce pays.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments cordiaux, républicains et laïques

Jean-François Chalot, Vice-Président 06 03 05 55 91

Priscilla Hembert, Présidente

CDPEPP- Collectif pour la promotion et la défense de l'école publique de proximité
C/O Corinne Mahé – 6, rue Berthelot - 92150 Suresnes

<http://ecoledeproximite.lautre.net> / 06 22 13 57 29 / ecoledeproximite@yahoo.fr